

Association Communale Bernésienne
P/a Monsieur Christian Perrier
Chemin de Carabot 29A
1233 Bernex

LETTRE RECOMMANDEE

Office des autorisations de construire
5, rue David-Dufour
1205 Genève

Bernex, le 26 juin 2023

Objet : observations concernant la requête n° : DD/326604/1 parue le 1^{er} juin dans la FAO.

A qui de Droit,

Cette demande de construction d'un accès par le nord à la zone de développement industriel et artisanal (PZDIA) des Rouettes est liée directement au développement de la zone proprement dite PDZIA.

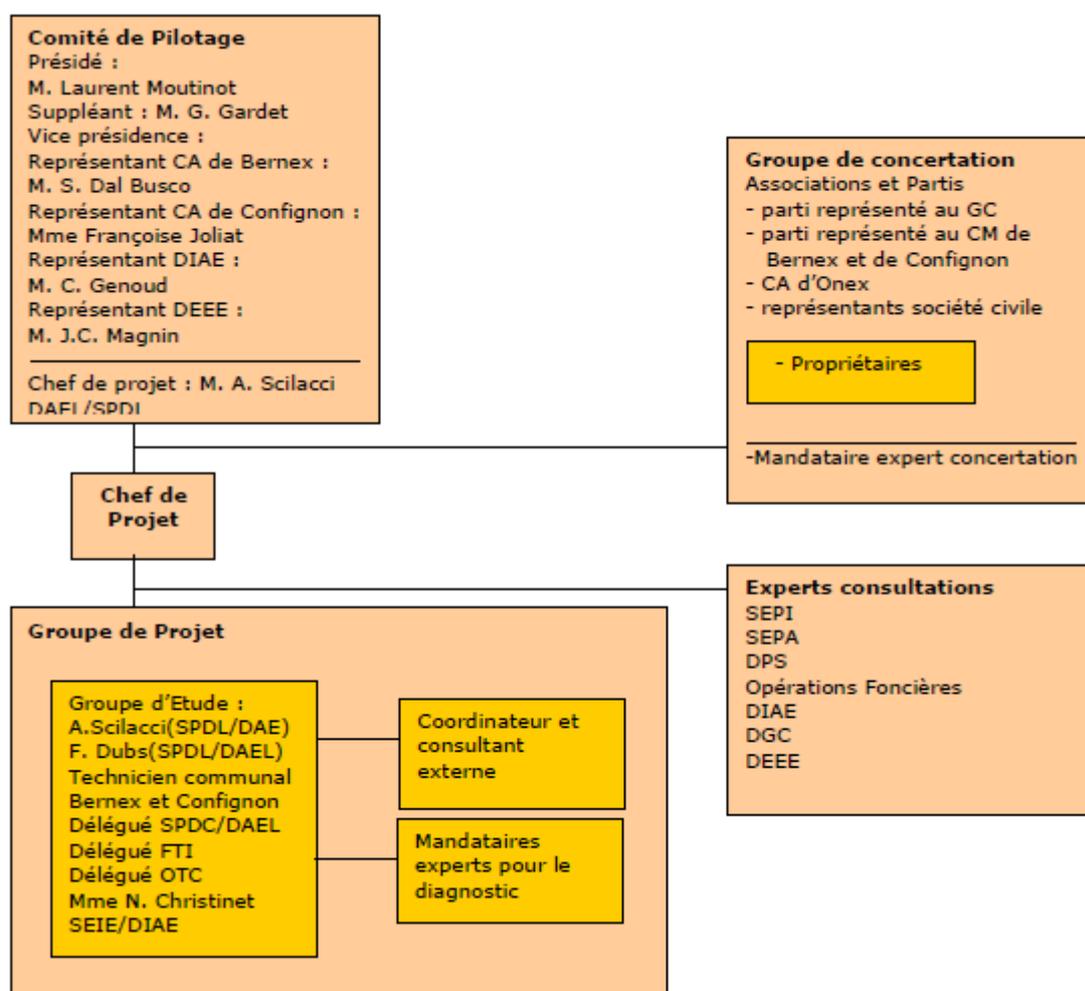
Un référendum communal concernant le développement de cette zone a été déposé à la chancellerie.

Il serait donc souhaitable de statuer sur cette demande uniquement après la votation communale. Si le résultat de la votation est à l'opposé de celle du Conseil Municipal, alors il peut remettre en question le développement de la PDZIA et donc la nature même de cette demande.

L'ACB (Association Communale Bernésienne) s'oppose à cette demande de construction, au vu des motifs ci-dessous.

Historique :

Ce projet de développement a été entamé depuis 2004 par une demande de crédit des CHF 600 000, --, dont un volet circulation et transport. Les groupes de travail suivants ont été constitués :



Le résultat de ces groupes de travail peut être résumé par les extraits ci-dessous :

Evolutions structurantes attendues à l'échelle du grand projet Bernex, le réseau routier est amené à évoluer fortement avec la réalisation du Boulevard des Abarois. Cette nouvelle route vise à capter une grande partie des flux issus de Bernex Nord ainsi qu'une partie du transit et de les acheminer le plus directement possible vers l'autoroute. La hiérarchie du réseau routier ainsi que les principes d'accessibilité au périmètre de Saint — Mathieu sera donc fortement modifié à l'horizon de réalisation du quartier. C'est cette nouvelle structure qui est à considérer pour la conception du quartier. La figure ci-dessous illustre le principe directeur B1 issu du PDQ indiquant : « Concevoir une accessibilité motorisée répondant aux principes d'écomobilité : contribuer à la qualité de vie en maîtrisant les nuisances ».



Figure 12 : PDQ Bernex Est, Principe directeur B1

Figure 12 : PDQ Bernex Est, Principe directeur B1

Selon ce principe directeur, le Boulevard des Abarois reprend la fonction de réseau primaire. L'accessibilité future depuis l'autoroute doit donc être assurée principalement depuis le boulevard des Abarois pour reporter le trafic de transit circulant actuellement sur la route de Chancy et favoriser ainsi la progression du tram sur cet axe. La route de Chancy est déclassée en réseau secondaire et la route de Pré-Marais maintient sa fonction secondaire pour connecter le quartier de Cressy avec celui de Bernex Est et le bourg ancien. A terme, la hiérarchie du chemin des Rouettes est appelée à évoluer en réseau secondaire avec pour fonction d'assurer les échanges entre les différents quartiers en connectant notamment les nouveaux quartiers de Bernex au bourg et de rabattre directement le trafic sur le réseau primaire (boulevard des Abarois et autoroute). Dans un premier temps les contraintes du foncier imposent toutefois un aménagement de type réseau de quartier sur le tronçon situé au droit des parcelles n° 7183 et n° 8319. Conformément à cette fonction de liaison interquartier, le chemin des Rouettes et la route de Pré-Marais doivent être préservés du trafic de transit de longue distance qui est alors canalisé sur le boulevard des Abarois et l'autoroute de contournement. A terme la régulation du carrefour Pré-Marais/Chancy devrait évoluer pour favoriser l'insertion de la ligne de bus tangentielle. Un dispositif destiné à limiter la percolation à travers le chemin des Rouettes est imaginé en articulation avec le passage de la voie verte. »

Tiré de : Opalys Project SA PLQ Saint-Mathieu (No 30020), Rapport mobilité, Version enquête publique mrs partner — 2017

Dans l'audition des différentes parties pour le Projet de Loi PL12486A (2019-2020) voici ce qu'on peut lire :

Mme Brogi (cheffe de projet, direction du développement urbain) précise qu'à ce jour, il y a la bretelle autoroutière, mais que dès que le Boulevard des Abarois sera créé, il va se connecter à l'autoroute, et une partie va être déclassée en route cantonale. La décision de l'OFROU est en cours, de même qu'un travail pour l'élargissement de l'autoroute avec une troisième voie. Cela formerait un tout.

...

A la question d'un autre député de savoir si la commune craint une augmentation du trafic motorisé par rapport à l'élargissement de l'autoroute, M. Huquenin souligne que sa crainte ne porte pas sur l'autoroute, mais sur une autre infrastructure routière, le barreau des Abarois.

Réflexion :

L'ACB trouve déplorable qu'un projet

- Qui a démarré en 2004,
- Couté des centaines de milliers de francs aux contribuables,
- Parrainé par des conseillers d'état ainsi que des conseillers administratifs,
- Épaulé par plusieurs comités/groupes composés de spécialiste,
- Ou toutes les parties ont parlé de vision globale,

N'ait après plus de 19 ans de travaux assidus aucun plan de mobilité (tout type de mobilités soit Public, Privé, Collectif, Individuel, Vélo, marche à pied) pour cette zone (voir PDQ Bernex-Est).

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en pause cette demande, et d'exiger des autorités compétentes qu'un plan de mobilité soit produit sans délai.

Si toutefois, vous décidez d'aller de l'avant avec cette demande de construction, alors veuillez prendre en considération les remarques suivantes :

- Ces aménagements sont inutiles, car il faut se brancher directement sur la desserte de l'autoroute (faire accélérer la construction du barreau des Abarois par exemple)
- Ce sera du provisoire qui dure. En effet suite au référendum, le démarrage du projet PDZIA Caran d'Ache ne va pas démarrer avant 12 à 24 mois (estimation). Dans cette demande de construire, la fin des travaux de cet ouvrage d'évitement est prévue pour fin 2023, avec une durée de vie de 24 à 36 mois soit au plus tard en fin 2026 donc un démontage en 2027. Vu les délais et des durées de constructions dans le canton, il est plus que probable que la première pierre du nouveau bâtiment Caran d'Ache ne soit posée qu'en 2025 avec une fin de chantier en 2027 (soyons optimistes). Et encore on ne parle pas des autres constructions qui sont à venir. Donc si c'est pour faire du définitif avec du provisoire autant directement construire le barreau des Abarois

- Cet ouvrage est un non-sens écologique. Comme le montre le schéma ci-dessous (tiré de la demande de construire DD/326 604/1) la ZDIA jouxte la bretelle de sortie d'autoroute. Le bon sens voudrait que l'on se connecte directement sur celle-ci.

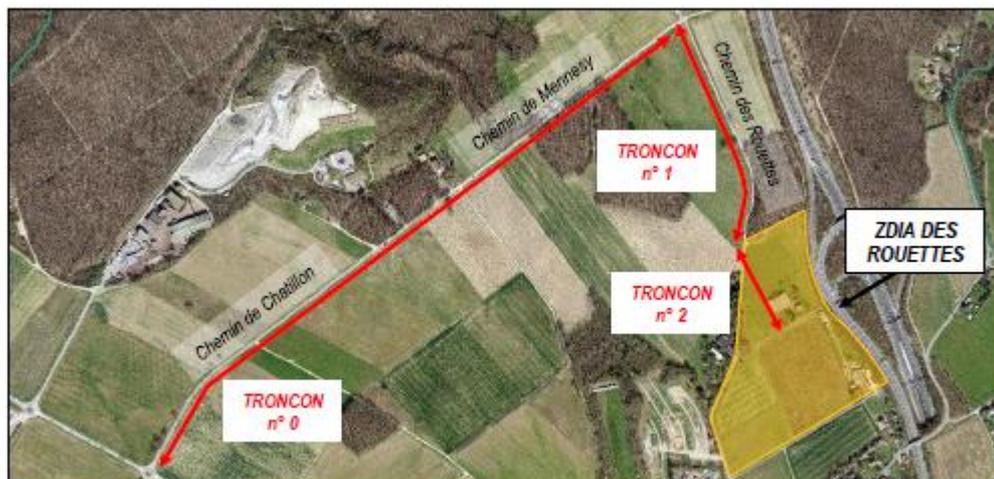


Figure 3 : Découpage des tronçons du futur accès à la ZDIA des Rouettes, objet de la présente requête.

La route « d'évitement » proposée contourne l'intégralité du périmètre Bernex-Est et allonge le trajet. Nous avons schématisé le parcours des camions et des futurs employés de la zone : :



Entre un accès direct (flèche en vert) et le parcours de contournement il y y une différence d'environ 6 kilomètres (par sens soit au total 12 km par véhicule pour aller et retourner sur l'autoroute.)

- Le tableau ci-dessous illustre la totalité des kilomètres qui peuvent être économisés par une connectique directe sur la bretelle d'autoroute :

NB Camions	Jours ouverts	KM	Total KM	Consommation économisée
/jour	/chantier	Supplémentaire	Économisés	Carburant
15	251	12	45 180 km	18 072 Litres
30	251	12	90 360 km	36 144 Litres
45	251	12	135 540 km	54 216 Litres

Ce qui représente plusieurs centaines de tonnes de CO2

Conclusion

Au vu des explications ci-dessus, nous vous demandons :

De mettre en suspens cette demande en attente :

Du résultat de la votation (référendum communal PDZIA)

D'exiger des services compétents un plan de mobilité pour la zone (Bernex-Est)

D'intégrer dans le plan de mobilité la "Loi ouvrant un crédit d'étude de

30 000 000 francs pour le financement des études d'une nouvelle diamétrale

ferroviaire régionale nord-sud (13 176), qui spécifie la venue du train à Bernex.

Nous restons à votre entière disposition pour des compléments d'information

Christian Perrier
Président

Philippe Doerks
Secrétaire

Les annexes sont disponibles sur simple demande à : info@acbbernex.ch